

Axes du CRTE	1. Développement économique 2. Cohésion sociale 3. Transition écologique
Sous-axes	1.2. Développer l'offre foncière et immobilière pour les entreprises et les commerces 2.1. Offrir des logements économes et adaptés aux nouveaux besoins 3.1. Tendre vers une meilleure gestion des ressources énergétiques et repenser la mobilité
Commune d'exécution	Commune d'Aiguillon
Titre action	Concession d'aménagement
Maitre d'ouvrage	Concessionnaire
Objectif / description	La commune d'Aiguillon a décidé d'engager une opération d'aménagement dans son centre-ville portant sur deux îlots : l'îlot Thiers et l'îlot Clémenceau. La réalisation de cette opération sera confiée à un concessionnaire dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement. Ces deux îlots, situés dans l'hyper centre, concentrent des problématiques de logements vacants, dégradés, de commerces vacants ne répondant plus aux besoins ainsi que d'espaces publics très minéralisés et peu adaptés aux besoins des habitants. La réhabilitation de ces deux îlots permettra de renforcer l'attractivité du centre-ville, en proposant des logements de qualité et confortables, des cellules commerciales adaptées ainsi que des espaces publics alliant végétalisation, mobilités douces et besoins de stationnement. Il est envisagé la création d'une trentaine de logements et d'environ cinq cellules commerciales.
Coût HT	11 millions d'euros
Plan de financement	Non connu à ce jour
Calendrier	2026 - 2040
Etat d'avancement	Action mature <i>(Signature du traité avec le concessionnaire prévue début 2026)</i>